

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 décembre 2022

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p style="text-align: center;">_____</p> <p>Date de la convocation : 06 décembre 2022</p> <p>Date d'affichage : 06 décembre 2022</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"></div>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-deux le Quatorze du Mois de Décembre</p> <p>A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Laurent SAIGNIE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Pierrick ROCHE.</p> <p>Présents par procuration : Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Alain BARRES donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Eric TUPHE donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Flore COUTURE donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Véronique BOREL</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Section de Chastel-sur-Murat : Départ en retraite de Monsieur Alain BOYER

Vu l'article L2411-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 29 septembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des biens de sections ;

Vu la demande d'attribution des biens de la section de Chastel-sur-Murat déposé par Monsieur Alain BOYER ;

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 015-200071702-20221214-DE_2022_158-DE

Vu la délibération du 4 mai 2018 portant attribution de biens de section de la section de Chastel-sur-Murat au GAEC Le Moulin ;

Vu le courrier en date du 16 mai 2022 de Monsieur Alain BOYER informant de la cessation d'exploiter les biens sectionnaires de la section au 31 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la cessation d'activité de Monsieur Alain BOYER au 31/12/2022 ;

Précise qu'à compter de cette date la convention pluriannuelle d'exploitation des biens de sections prend fin ;

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 015-200071702-20221214-DE_2022_158-DE